

LE JOURNAL DU C.I.Q PONT DE L'ARC

L'EDITO DE LA PRESIDENTE

Je suis heureuse de pouvoir enfin vous présenter un nouveau journal.

Les derniers mois ont été complexes pour nous tous compte tenu de la situation sanitaire. Néanmoins, le CIQ a continué à suivre tous ses dossiers et l'information a circulé via sa page Facebook.

Nous avons pu également organiser les assemblées générales 2020 et 2021 par voie dématérialisée. Nous remercions les adhérents, à jour de leur cotisation, pour leur participation. Nous espérons pouvoir vous retrouver, cette fois-ci en présentiel, pour l'assemblée générale ordinaire 2022.

Vous trouverez dans ce journal, les résultats d'un travail amorcé depuis longtemps. D'autres dossiers ont vu le jour durant ces derniers mois et seront présentés en détail lors de la prochaine AG. Par ailleurs, le CIQ se félicite de l'aboutissement de projets portés et suivis depuis plusieurs années tels que, la mise en route en 2021 du pont Beltrame, du pont de la Guiramande, des pistes cyclables avenue Ferrini, à la Grassie et au chemin de la Beauvalle.

Maintenant, nous devons travailler sur le futur du quartier et réfléchir à son profil à l'horizon 2030. Grâce aux résultats du livre blanc lancé en septembre 2019 et au prochain atelier participatif sur le PLUi., nous aurons les cartes en main pour proposer aux institutions les adaptations du quartier aux enjeux de demain.

Ainsi je vous invite à nous rejoindre le 11 décembre prochain lors de notre « atelier participatif » (1) « Construisons ensemble le Pont de l'arc de demain »

Sandy Soulaïne – Présidente du CIQ Pont-de-l'Arc

A NE PAS MANQUER !

- ✓ **4 décembre 2021 :
Stand**
- ✓ **11 décembre 2021 :
Atelier participatif
Concertation PLUI
« Construisons
ensemble le Pont de
l'arc de demain »**
- ✓ **11 décembre 2022 :
Accueil des nouveaux
résidents**
- ✓ **30 janvier 2022 : Loto**

Edito.....	1
Nouveaux dossiers	2
Dossiers en cours.....	2
Dates à retenir	3

(1) Faire émerger des idées concrètes partagées par tous en s'appuyant sur l'intelligence collective.

Conseil d'Administration du C.I.Q. du Pont de l'Arc

Les membres du conseil d'administration élus en 2021 sont des bénévoles : Lors des 2 assemblées générales dématérialisées, les rapports moraux et financiers ont été adoptés par le vote des adhérents à jour de leur cotisation.

Les membres du conseil d'administration qui se sont présentés et qui ont été élus sont :

1) Résultats assemblée générale 2020 concernant l'année 2019 :

- Rapport moral- Adopté
- Rapport financier- Adopté
- Pour le tiers renouvelable se présentaient et ont été élus :
 - Alexandra Chevalier
 - Marie Claude Boloch-Viale
 - Claude Giunta
 - Marthe Niel
 - Sandy Soulaine
- Résultats assemblée générale 2021 concernant l'année 2020
- Rapport moral- Adopté
- Rapport financier- Adopté
- Pour le tiers renouvelable se présentaient :
 - o Bernadette Amoros
 - o Dominique Verdaguer
 - o Laurent Aubin
 - o Patrick Fréville
 - o Pierre Pochitaloff

Le bureau qui a été élu par le conseil d'administration est composé de la façon suivante :

- Secrétaire : Dominique VERDAGUER
- Trésorier(e) : Marthe NIEL
- Trésorier(e) adjoint(e) : Annie Le BIHAN
- Vice-Président : Claude GIUNTA
- Président(e) : Sandy SOULAINÉ

Mise en place des commissions :

- Communication : Sandy SOULAINÉ ; Claude GIUNTA
- Transports : Annie Le BIHAN, Dominique Verdaguer, Pierre Pochitalof, Marie-Claude VIALE
- Circulation : Sandy SOULAINÉ ; Claude GIUNTA
- Commerçants : Laurent AUBIN ; Sandy SOULAINÉ
- Animations : Alexandra CHEVALIER, Dominique VERDAGUER, Marthe NIEL, Annie Le BIHAN, Bernadette AMOROS
- Grands Dossiers : chaque membre du conseil d'administration selon la nature du dossier.

D'autres commissions ad hoc peuvent être créées selon les besoins.

Présidente : Sandy SOULAINÉ

Vice-Président : Claude GIUNTA

Trésorière : Marthe NIEL

Trésorière adjointe : Annie LEBIAN-
DEROME

Secrétaire : Dominique VERDAGUER

Les Membres :

Bernadette AMOROS, Laurent AUBIN,
Alexandra CHEVALIER, Stéphanie LATIL,
Patrick FREVILLE, Pierre POCHITALOFF,
Marie-Claude VIALE.

NOUVEAUX DOSSIERS

1- ATELIER PARTICIPATIF : construisons ensemble le pont de l'arc de demain : le 11 décembre 2021, venez participer !

Dans le cadre des résultats du livre blanc du CIQ et de la concertation lancée par la métropole Aix-Marseille-Provence lors des travaux de révision du PLUi, le CIQ du Pont de l'arc invite les habitants du quartier à faire part de leur vision du quartier à horizon 2030 lors d'un atelier de co-construction.

- Un PLUi, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document, élaboré à l'échelle des 36 communes du territoire du Pays d'Aix, qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

<https://www.agglo-paysdaix.fr/amenagement-habitat/plui/definition.html>

En attendant l'approbation du PLUi du Pays d'Aix en 2023, ce sont les Plans Locaux d'Urbanisme de chacune des communes qui s'appliquent sur le territoire.

Informations sur la concertation :

<https://www.agglo-paysdaix.fr/amenagement-habitat/plui/actualites.html>

- **Un atelier participatif pourquoi ?**

- Affirmer le rôle des habitants du quartier :

Il s'agit concrètement de s'exprimer sur l'environnement dans lequel nous désirons vivre. Participer à l'élaboration du PLUi c'est contribuer à l'évolution du PLU d'Aix. Quels enjeux pour notre quartier demain ? Quel type d'urbanisme ? Quelle place voulons-nous accorder à l'environnement ? Voulons-nous vivre dans un quartier tourné vers un environnement doté d'espaces verts, de logements intégrés et avec quelles mobilités ?

Telles sont les thématiques qui seront abordées lors de cet atelier.

Nous avons tous un rôle à jouer !

C'est dans cette optique que le comité d'intérêt de quartier souhaite que chaque habitant ait la parole, qu'il puisse soumettre ses idées, son point de vue. A l'issue, une synthèse des propositions sera éditée puis transmise aux institutions et déposée dans les cahiers de concertation publique du PLUi mis à disposition.

Comité d'Intérêt de Quartier du Pont de l'Arc

Maison des Associations d'Aix-Sud - 75, Route des Milles - 13090 Aix-en-Provence

Site : <http://ciq-pontdelarc.org/> - Contact : contact.ciqpontdelarc@gmail.com

Journal du
CIQ PONT DE L'ARC
N°19-OCT-2021 – page 3

Soyez acteur du devenir de votre quartier ! venez participez, toutes les idées seront les bienvenues !

Inscriptions (nombre limité) sur contact.ciqpontdelarc@gmail.com ou lors du stand que nous tiendrons le 4 décembre au niveau du kiosque à journaux.

Date : 11 décembre 2021 - Lieu : Mairie annexe – Horaire : accueil café 9h00

Début atelier : 9h30 – Fin/ Restitution : 12h30

Pass sanitaire obligatoire.

2- PONT SUR L'ARC - Requalification lancée - Travaux prévus en 2026.

Le pont sur l'Arc, infrastructure appartenant au conseil départemental des Bouches-du-Rhône, donne depuis plusieurs années des signes de vieillissement. Lors de la commission permanente de 23 juillet dernier le département des BDR a lancé le projet de sa requalification.

L'opération vise à étudier l'état du tablier (endroit où l'on roule) ainsi que ses structures de soutiens (piliers). Puis, il sera décidé de l'ampleur des travaux nécessaires. Dans le même temps le pont sera élargi pour assurer la continuité des circulations douces en agglomération.

Cette opération, d'un montant supérieur à 1,9 M€, réalisée dans une zone urbanisée, doit faire l'objet de la concertation publique préalable prévue à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, qui associera toute personne intéressée durant l'élaboration du projet.

Cette concertation prendra la forme de présentations accessibles au public. Par ailleurs, le représentant du maître d'ouvrage se tiendra à la disposition du public lors de permanences. Ces présentations s'accompagneront d'un registre permettant de recueillir les observations des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées par le projet.

Planning du projet :

- 2021- Etudes préalables et inventaires de la faune et la flore
- 2022- Concertation : une exposition sera réalisée et présentée en mairie annexe du Pont de l'Arc. Des permanences seront organisées afin que les agents en charge du projet puissent répondre aux questions des habitants.
- 2023 : Lancement des études de l'avant-projet, puis constitution du dossier loi sur l'eau, du dossier des espèces protégées et études environnementales. Approbation de ces études début 2024.
- 2024- reprises des études techniques
- Fin 2024 : Lancement des marchés publics de travaux 2026.

Objectif du CIQ : le CIQ demande à être associé à la démarche, tout au long du développement du projet, au travers d'un comité de pilotage. En ce qui concerne le projet, le CIQ sollicite la création de larges trottoirs et de pistes cyclables séparées de la chaussée.

1- Carrefour avenue Fortuné Ferrini et rue Pascal Fieschi

Le CIQ demande que le phasage des feux de circulation soit réétudié et adapté aux flux de voitures traversant le quartier et provenant de la Route des Milles et de Luynes (selon les jours, heures, densité de la circulation...). Il est attendu des services de la ville un RDV, sur place, afin d'envisager les solutions possibles.

Par ailleurs, le CIQ va relancer la ville sur l'avancement de la création de la jonction Ferrini/route des milles (RD9). Ce projet de nouvelle voie a pour vocation d'alléger la circulation au pont de l'Arc. A ce jour ce dossier semble bloqué.

2- Rond-point sorties 30a et 30b : transformation en carrefour à feux

Après plusieurs réunions de travail sur les 3 dernières années avec l'élue de quartier Eric Chevalier, la commission circulation du CIQ, l'ADAVA et les services de la ville, le projet a été nettement amélioré et devient satisfaisant. Une piste cyclable a bien été prise en compte. Il reste maintenant aux services de la ville à obtenir la validation d'ESCOTA. En effet, le projet impacte deux entrées et sorties d'autoroute. Néanmoins, le CIQ a demandé par courrier, à Eric Chevalier, l'organisation d'ores et déjà d'une réunion publique afin que les services de la ville puissent présenter le projet aux habitants du quartier.

3- Circulation

Demandée en 2019 par le CIQ, une étude globale de circulation sur le quartier du Pont de l'Arc a été lancée par la SPLA en 2020 intégrant le secteur du Pont de l'Arc/ parking Krypton/ La Pauliane en intersection avec les axes Nord/Sud. Le CIQ a écrit à Eric Chevalier en sa qualité d'élue de quartier, mais également en tant qu'adjoint délégué à la circulation, pour qu'une réunion publique de présentation ait lieu. Nous attendons une proposition de date.

4- Plan vélo ADAVA- des préconisations de pistes cyclables pour la ville et pour notre quartier.

L'ADAVA Pays d'Aix a élaboré son plan vélo. Ce document se veut être aussi une aide à la décision pour la ville d'Aix qui tarde à sortir son plan vélo. Les propositions de l'ADAVA sont exemptes de toutes contraintes aussi bien politiques que budgétaires. Ce sont des propositions de « nature à faciliter l'usage de la bicyclette. Celles-ci peuvent parfois paraître utopiques. Mais l'utopie ne permet-elle pas la fusion d'idées jusqu'à l'émergence de solutions concrètes et réalistes ? En tout état de cause des propositions méritant d'être étudiées, discutées, sont présentées, afin de parfaire le maillage sur notre périmètre.

<http://adava.fr/wp/wp-content/uploads/2021/07/Plan-Velo-ADAVA-Juillet-2021-V3.pdf>

Le CIQ travaille en partenariat, avec l'ADAVA et les services de la ville sur les aménagements du quartier. A partir de points de vue parfois divergents, les échanges restent constructifs et permettent de développer le maillage en pistes cyclables du quartier.

Vous pouvez prendre connaissance des idées et propositions sur :

<http://adava.fr/wp/wp-content/uploads/2021/07/Plan-Velo-ADAVA-Juillet-2021-V3.pdf>

5- Aménagements du chemin de la Guiramande

Les habitants de la résidence YUMI ainsi que ses riverains subissaient depuis plusieurs mois un stationnement anarchique sur le chemin de la Guiramande. A la Suite de différents échanges entre, les habitants excédés, le syndic de copropriété et les rendez-vous du CIQ avec Eric chevalier, une solution a été trouvée, puis mise en œuvre. Les travaux de sécurisation de la piste cyclable sont en cours de finalisation. Une bordure sépare la piste de la chaussée et empêche les véhicules de se garer. De même, deux nouveaux arrêts de bus ont été aménagés pour les lignes 14 et 16. La ligne 16 qui emprunte le pont de la Guiramande permet ainsi aux collégiens, lycéens et étudiants de se rendre dans leurs établissements ainsi que dans le centre ville d'Aix.

Ligne16 trajet :

www.aixenbus.fr/fileadmin/Sites/Aix_En_Bus/documents/Depliants/Depliants_commerciaux/Depliants_Septembre_2021/LIGNE_16_septembre2021_WEB.pdf

Ligne 14 trajet :

https://www.aixenbus.fr/fileadmin/Sites/Aix_En_Bus/documents/Depliants/Depliants_commerciaux/Depliants_Septembre_2021/LIGNE_14_septembre2021_WEB.pdf

6- Requalification du Chemin du Viaduc (terrain en face du CREPS) : Création d'une piste cyclable et d'un parc « prairie »

Les travaux du plan Campus et du pont de la Guiramande étant terminés, les travaux de requalification du chemin du viaduc et de remise en état du terrain en face du CREPS, à côté de l'accrobranche, peuvent être enfin entrepris. Comme indiqué depuis plusieurs années, le CIQ du Pont de l'Arc souhaitait que ce terrain soit aménagé comme base de loisir, notamment en intégrant : un boudrome, une requalification du parking de l'accrobranche ainsi que la création d'une piste cyclable. Après concertation et travail avec l' élu de quartier et les services de la ville, ce projet qui correspond aux attentes du CIQ sera présenté lors d'une prochaine réunion publique. Les travaux auront lieu avant l'été 2022. Ces aménagements permettront de profiter d'espaces de détente ainsi qu'à un accès, à la promenade de l'Arc, en toute sécurité via le nouveau pont de la Guiramande.

7- Retour sur le dossier : Vente du terrain du CREPS par la Région PACA

Le CIQ du Pont de l'Arc se félicite d'avoir été entendu, au côté de l'équipe pédagogique du CREPS, à la suite de l'annonce de la vente de ce terrain par la Région PACA. Pour mémoire, le CIQ a alerté dès décembre 2020 la ville et l' élu du quartier sur ce point et sa dernière manifestation date de juillet 2021. Nous remercions ainsi Eric Chevalier et le Maire Maryse Joissains d'avoir pris en considération nos interventions, en décidant le gel de toute construction sur les terrains du CREPS. La ville va intégrer la non constructibilité du terrain au sein du futur PLUi. Les terrains du CREPS seront ainsi, nous l'espérons, préservés de toute atteinte urbanistique.

Extrait du dernier courrier du CIQ au Maire d'Aix en date du 15 juillet 2021 :

Madame le Maire,

Le PLU de la Ville d'Aix a rendu constructible les terrains du CREPS situés sur le quartier du Pont de l'Arc. La Région, propriétaire des lieux, y voyant l'opportunité d'une manne financière plus qu'intéressante a décidé de vendre une partie de ce patrimoine à un promoteur.

Dès la prise de connaissance de cette information, le CIQ a fait savoir à Eric Chevalier, adjoint au maire du Pont de l'Arc, son opposition à ce projet. De votre côté vous avez également indiqué fermement qu'un tel projet ne pouvait avoir lieu sur ce site. Madame le Maire, nous vous remercions pour votre prise de position claire.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui malgré tout, les terrains du CREPS sont toujours constructibles. Un nouveau projet semble -t-il sera bientôt présenté par un nouveau promoteur.

Le CIQ du pont de l'arc et les habitants du quartier, ne peuvent consentir à voir un tel site devenir un complexe immobilier d'une telle envergure.

Ainsi, le CIQ sollicite auprès de vous l'étude de la mise en place d'une procédure de révision du PLU de la ville, afin de modifier le zonage de constructibilité de ce site. Ce lieu est un complexe sportif. Le PLU actuel permet le classement de certaines zones en « Zone Naturelle » dont les sous-secteurs correspondent à ce type d'infrastructure. En effet le PLU dispose d'une zone qui comprend un secteur Ns, zone naturelle qui a vocation à conserver son caractère naturel tout en accueillant des équipements liés aux services publics et d'intérêt collectif en lien notamment avec des activités de sport, de culture et de loisir.

Plus précisément le classement des terrains du CREPS dans ce zonage en secteur NS3 permettrait de conserver son caractère naturel tout en admettant la gestion d'équipements en lien principalement avec des activités de sports et de loisirs.

Ce classement pourrait, s'il est adapté aux lieux, permettre de protéger le site du CREPS tout en lui permettant de garder la possibilité de développer des infrastructures dédiées au sport.

... »

8 - Hôpital Privé de Provence (HPP), un renforcement de la sécurité du talus du parking P1

A la suite d'interrogations de certains habitants du quartier sur les travaux réalisés par l'Hôpital Privé de Provence sur le parking à l'entrée de l'établissement, le CIQ a demandé à la direction des informations. Ci-dessous nous publions leur réponse.

« En décembre 2018, il a été constaté des désordres majeurs sur les talus du parking P1, situé au Nord-ouest de la propriété, et sur le talus Nord de la cour de service.

Ces talus présentaient un réel risque d'instabilité.

Les travaux initiaux de terrassements généraux ont été réalisés par une entreprise de terrassements spécialisée conformément aux prescriptions du géotechnicien retenu par la SCI LES BORNES.

Or, en décembre 2018, il apparaissait que les talus situés au Nord du programme présentaient des crevasses et des désordres qui imposaient des reprises majeures.

Un géotechnicien était alors mandaté pour procéder à une analyse des désordres et à des préconisations. Il concluait :

Que les travaux se sont déroulés en période estivale et que les talus fraîchement terrassés semblaient secs et stables.

Toutefois, les matériaux argileux gorgés d'eau, au sein de formations marno-argileuses en place constituaient des couches « savon », associées à un pendage défavorable, elles favorisaient les risques de glissement et d'éboulement des talus.

Comité d'Intérêt de Quartier du Pont de l'Arc

Maison des Associations d'Aix-Sud - 75, Route des Milles - 13090 Aix-en-Provence

Site : <http://ciq-pontdelarc.org/> - Contact : contact.ciqpontdelarc@gmail.com

Journal du
CIQ PONT DE L'ARC
N°19-OCT-2021 – page 7

Le géotechnicien préconisait :

- De coucher le talus pour réduire la pente.
- De mettre en œuvre un système de drainage adéquat.

La SCI LES BORNES procédait à une déclaration d'assurance auprès de son assureur AXA, lequel diligentait une mission d'expertise technique.

L'expert désigné par l'assureur concluait que les préconisations de réparation émises par le géotechnicien étaient satisfaisantes.

Néanmoins pour conforter les préconisations de l'expertise, la SCI LES BORNES faisait appel à un autre géotechnicien et lui confiait une mission d'analyse des désordres et de recherche de solutions pour résoudre les problèmes de glissement des talus.

Ce géotechnicien concluait son rapport en préconisant :

- Une gestion des eaux superficielles et souterraines par tranchées drainantes et masques drainants.
- La substitution des matériaux « glissés » et un reprofilage des talus par adoucissement des pentes et réalisation de risbermes.

Les travaux ont été achevés le 30 juin 2021.

EN BREF :

Transports :

Dans le cadre des services proposés aux voyageurs, Aix en Bus lance un service totalement gratuit à destination des personnes qui souhaiteraient emprunter le bus mais qui éprouvent des difficultés à franchir le cap.

Peur de se perdre, difficultés à s'orienter ou handicap ne facilitant pas le déplacement... En collaboration avec l'association DUNES et ses médiateurs, KEOLIS et le réseau Aix en Bus proposent chaque mercredi des créneaux de découverte du réseau.

Un moment privilégié pour poser toutes les questions utiles et réaliser un premier voyage accompagné.

Comment en bénéficier ?

L'accompagnement personnalisé sur le réseau sera proposé tous les mercredis sauf jours fériés, sur rendez-vous par simple appel au service client Aix en Bus 09 70 80 90 13, ouvert du lundi au samedi (sauf jours fériés), de 6h à 20h30.

Plus de renseignement sur :

<https://www.aixenbus.fr/httpswwwaixenbusfrindexphpid13022/actualites/article/article/detail/News/accompagnement-1er-voyage/>

Repas et colis de Noël pour les seniors :

Comme chaque année durant les fêtes de fin d'année la ville d'Aix en Provence, organise la distribution des colis de Noël à destinations des anciens et invite les seniors sur inscription à venir partager le repas de Noël. Vous trouverez ci-dessous, la procédure afin de bénéficier de ces deux actions.

**VENEZ DÉPOSER VOTRE DOSSIER EN MAIRIE ANNEXE DU PONT DE L'ARC AUPRÈS DU
SECRÉTARIAT À PARTIR DU**

20 OCTOBRE 2021

DE 09H à 12h / 14H à 16h

Destiné au personnes âgées à partir de 65 ans minimum

- Copie carte d'identité recto/verso

- Copie justificatif de domicile (EDF ou téléphone ou taxe d'habitation)

**- Copie du dernier avis d'imposition 2020
avec indiqué**

« Impôt sur le revenu net avant corrections 0 »

INSCRIPTION JUSQU'AU 10/11/21

Comité d'Intérêt de Quartier du Pont de l'Arc

Maison des Associations d'Aix-Sud - 75, Route des Milles - 13090 Aix-en-Provence

Site : <http://ciq-pontdelarc.org/> - Contact : contact.ciqpontdelarc@gmail.com

Journal du
CIQ PONT DE L'ARC
N°19-OCT-2021 – page 8

DATES A RETENIR

- ✓ **4 DECEMBRE 2021** : Nous serons heureux de venir enfin à votre rencontre lors de la tenue d'un stand un peu particulier, puisque nous participerons cette année, aux côtés de l'AGV du CREPS, au téléthon 2021.
Au cours d'un moment convivial, et pourquoi pas d'un vin chaud, nous pourrions échanger et prendrons les inscriptions à l'atelier participatif (détaillé plus haut). Les retardataires pourront même régler au CIQ leur adhésion 2021 (adhésion par année civile).
- ✓ **11 DECEMBRE 2021** : Atelier participatif de 9 h 30 à 12 h/12 h 30
- ✓ **30 JANVIER 2022** : LOTO

POUR CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE RENOUVELE LEUR ADHESION

EN 2021

VOUS TROUVEREZ CI-APRES LE BULLETIN



BULLETIN D'ADHESION 2021
*(A renvoyer
à l'adresse indiquée en bas de page)*

Merci d'écrire lisiblement

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

J'adhère au C.I.Q. du "Pont de l'Arc" et je joins le règlement soit en espèce soit par un chèque libellé à l'ordre du C.I.Q. du "Pont de l'Arc". Montant annuel de l'adhésion 8 euros.

Cotisation annuelle 2021 : 8 euros /

Soutien (facultatif) : euros

Le journal du CIQ est adressé aux adhérents par courriel – Néanmoins, si vous désirez le recevoir par voie postale, veuillez cocher la case ci-après

☐

Je souhaite donner de mon temps au CIQ :

☐ *aide à l'organisation des animations*

☐ *participation et rédaction des analyses sur les grands dossiers.*

Aix-en-Provence, le

Signature,